

VIE DES COMMISSIONS DE L'INSTITUT

FICHER DE CALCUL

PROBLÈMES EN RAPPORT AVEC LES CENTRES D'INTÉRÊT

LE BUT

Le FICHER DE CALCUL comporte trois sections : un fichier opérations, un fichier-problèmes (technique des problèmes), un fichier centres d'intérêt.

La troisième section du fichier a pour but d'intéresser les enfants de tous les cours à la rédaction et à la solution de problèmes vécus provenant des complexes d'intérêt. Les deux premières sections font prévaloir le point de vue des « techniques » ; la troisième rattache le calcul à la vie et par conséquent aux grands centres d'intérêt.

L'IDÉE DIRECTRICE

Etablir pour chacun des C.I. essentiels à nos classes les fiches correspondant à tous les degrés : fiches documentaires, fiches d'exercices, de manière que n'importe quel instituteur, se trouvant en face du véritable centre d'intérêt de sa classe, puisse sur ce C.I. greffer des travaux intéressants qui lui seront suggérés par les fiches.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le développement de chaque C.I. constitue une série avec un nombre de fiches variables.

Ces fiches sont de deux sortes : fiches documentaires et fiches d'exercices. (Nous avons renoncé aux fiches-mères, les difficultés techniques trouveront leur solution dans le fichier « technique des problèmes »).

Les *fiches documentaires* doivent contenir toutes les données numériques nécessaires pour résoudre les problèmes posés par le C.I. Une réserve toutefois, elles peuvent renvoyer à des tarifs habituellement en usage et que chacun peut aisément se procurer, exemples : catalogues des grands magasins, tarifs des expéditions par chemin de fer, statistiques agricoles, tarifs postaux, etc...

Les *fiches d'exercices* :

Les exercices doivent demeurer naturels et correspondre à des problèmes vécus. Ils évoqueront des situations concrètes connues des élèves. On ne leur demandera pas de calculer le prix de revient de la tapisserie d'une pièce dont on indiquerait les dimensions. Les enfants établiront un devis pour leur salle de classe, une chambre de la maison familiale qu'il faudra au préalable mesurer pour en dresser le plan. Même observation s'il s'agissait de plantations. Il suffit d'inviter les élèves à choisir un champ sur le terroir et de le mesurer ou de choisir une parcelle sur un extrait du cadastre et de mesurer ses dimensions. C'est à ces

conditions que nous éviterons de réintroduire la scolastique dans l'enseignement du calcul, que nous respecterons l'expérience et que nous laisserons de l'initiative aux classes.

Les exercices doivent être, le plus possible, débarrassés dans leur énoncé des données numériques. D'abord pour la raison énoncée plus haut : libre choix de la situation concrète connue des enfants. Ensuite, pour leur apprendre à utiliser simultanément divers documents qui seront mentionnés : fiches documentaires appartenant à des séries différentes, tarifs, catalogues et annuaires, cahiers d'observations.

Les problèmes pourront donc se combiner avec des exercices de mesure. Quand ces mesures auront déjà été effectuées, on se reportera au cahier d'observations.

Sur la même fiche ou sur des fiches différentes, suivant l'abondance des problèmes, les exercices seront gradués par difficultés : * (C.E.), ** (C.M.), *** (Fin d'Etudes), **** (Cours complémentaire).

Les exercices perdront leur forme scolaire et se rapprocheront des problèmes tels que la vie les pose. Rechercher l'initiation aux véritables pratiques artisanales et commerciales dans ce qu'elles ont de plus simple. Exposer sobrement la manière de procéder sur les fiches documentaires. Prescrire les exercices à prétention éducative (par exemple, calculer la dimension d'un terrain en partant de la surface quand on connaît l'autre dimension ; calculer la surface d'un terrain connaissant le poids de la couche de neige qui est tombée dessus, la densité de la neige et l'épaisseur de la couche). C'est pour cela qu'il est nécessaire de réviser les séries anciennes. Nous pensons bien mieux susciter l'activité de l'intelligence en répondant aux exigences de la vie plutôt qu'en nous séparant d'elle.

DISPOSITIONS PRATIQUES

Rédiger les fiches sur un papier du format employé par la C.E.L. (13,5 sur 21).

Porter sur ces fiches les indications habituelles et dans l'ordre où elles figurent sur les fiches déjà imprimées.

Pour les fiches documentaires, utiliser trois colonnes à la droite de chaque fiche (sauf dans le cas de tableaux avec données constantes). Dans la première colonne, indiquez les prix ainsi que les autres données variables selon les lieux, les circonstances et les époques. Les autres colonnes resteront en blanc. Nous pensons ainsi offrir une documentation complète à ceux qui n'ont pas le loisir de mener l'enquête et à ceux qui n'en ont pas la possibilité (exemple d'une culture, d'une industrie non régionales). Dans certaines classes, on préférera recommencer l'enquête, il suffira alors de coller une bandelette gommée (la C.E.L. fournira ces bandelettes) sur les données numériques ou bien de

remplir les autres colonnes placées à côté de la première. Ce procédé aura l'avantage de faciliter les comparaisons et de permettre de nouveaux problèmes (Chez nous et chez eux ; autrefois et aujourd'hui. Exemples : cas de salaires, de rendements, de prix, etc...).

Ainsi les classes rédigeront d'autres fiches d'exercices qui compléteront les nôtres. Le fichier sera un instrument vivant et adapté à chacun.

Le responsable du fichier de calcul :
J. HUSSON.

Faire les envois à Coqblin, directeur Ecole de la Maladière, Dijon (Côte-d'Or), qui transmettra après contrôle.

APPEL AUX MUSICIENS

Pour faciliter la création de nombreuses coopératives scolaires qui permettront de moderniser nos écoles ; pour permettre à tous les instituteurs d'organiser les fêtes scolaires qui apporteront les ressources principales à ces coopératives, le service de disques de la C.E.L. va être complètement réorganisé.

Nous allons d'abord mettre sur pied un Recueil de Chants et de Danses folkloriques, aussi complet que possible, mais dont le prix sera accessible à tous les instituteurs, aux jeunes surtout, et à toutes les coopératives scolaires.

Pour cela, le travail sera organisé de la façon suivante.

Dès maintenant, nous faisons appel à tous les instituteurs musiciens, à tous ceux qui ont déjà réalisé des fêtes dans leurs classes.

Il y a lieu de se mettre au travail.

1° Il faut effectuer les recherches nécessaires pour recueillir les chants et les danses les plus caractéristiques du folklore, dans chaque région (petite région : la commune et ses alentours ; grande région : le département et la province).

Il y aura lieu de réunir tous documents concernant ces chants et ces danses : origines, traditions, interprétations, costumes, accessoires, décors, etc...

Pour les chants, veuillez noter l'air paraissant le plus fidèlement conservé.

Pour les danses, il y aura lieu de noter les pas et les figures et d'établir un livret donnant toutes explications utiles : livret illustré par un grand nombre de croquis, de gravures ou de photographies.

2° Si des recueils existent déjà, il faudra faire un choix des chants et des danses les plus caractéristiques, et réunir de la même façon tous documents les concernant.

3° Il y aura lieu également de rechercher si des chants et des danses n'ont pas déjà été enregistrés.

4° Quand les recherches individuelles seront terminées, il serait bon que dans chaque région (petite ou grande, et même petite et grande)

il y ait des réunions pour la mise au point de ce travail.

Ces réunions pourraient être provoquées et dirigées par des membres de la Commission des Disques ou par des instituteurs musiciens qui se feront connaître à leurs camarades dans chacune des régions envisagées.

5° A ce moment-là, il y aurait peut-être lieu de faire appel aux Conseils d'artistes (professionnels ou amateurs) qui s'intéressent à la culture musicale populaire et qui, par des activités diverses (chefs d'orchestres, de groupes folkloriques, de chorales, auteurs de recueils, etc...) se sont déjà signalés.

6° Le résultat de tous ces travaux permettra l'établissement coopératif d'un recueil qui portera la marque de notre esprit, de nos méthodes et de notre Institut, recueil qui sera ensuite édité par la C.E.L.

7° Au fur et à mesure que, dans chaque région, des travaux seront terminés, ils me seront transmis immédiatement, afin que je puisse, après avis de la Commission des Disques, mettre sur pied, définitivement, le Recueil de Chants et de Danses folkloriques et préparer la réalisation sur disques, des chants et danses contenus dans ce recueil.

Dans le cas où certains des chants et des danses qui seront retenus par les divers groupes de travail, auraient déjà été édités, il ne faudra pas oublier d'indiquer les auteurs et les éditeurs des recueils, des danses ou chants séparés, ou des disques.

8° Comme la préparation de notre recueil va demander pas mal de temps, il y aurait lieu de rendre service à ceux qui auraient l'intention d'organiser prochainement des fêtes scolaires.

En conséquence, tous ceux qui, dès maintenant, auraient une danse ou un chant folklorique intéressants à communiquer, un chant ou une danse réalisés par eux-mêmes ou en collaboration avec leurs élèves, sont invités à me les faire parvenir de suite.

Quelques-uns de ces chants ou de ces danses pourront être publiés, soit dans « L'Éducateur », soit dans « La Gerbe », en attendant la parution de notre recueil.

J. PERCEVAL, instituteur, Ecloze par Bourgoin (Isère), responsable de la Commission des Disques.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE Travaux de la commission 8

FICHIER DE LÉGISLATION OUVRIÈRE

LEMARCHAND, Inspection principale de l'Enseignement technique, 1, place de Jaude, Clermont-Ferrand, vient de me faire parvenir une communication extrêmement intéressante qui comporte un projet de constitution d'un

fichier de législation ouvrière (niveau préparation au C.A.P.).

Il écrit : « ... Les programmes des Cours professionnels comme ceux des Collèges techniques et des Centres de formation professionnelle prévoient des cours de législation ouvrière. Or, la législation est si abondante (600 lois nouvelles en 1945 et quelques milliers d'arrêtés !) qu'il devient impossible à un professeur de se tenir au courant de cette nouvelle législation.

En conséquence, je me demande s'il ne serait pas possible d'établir, suivant une méthode qui nous est chère, un fichier de législation ouvrière.

Je le conçois de la façon suivante :

1^o Fiche de documentation portant simplement la liste chronologique des textes (exemple : Accidents du travail, Allocations familiales, Assurance vieillesse, accidents, maladie, décès, conseil de prud'hommes, etc...).

2^o Fiches « référence » portant des listes de textes classés par objet (ex. : Accidents du travail, arrêté du 25 septembre 1945, J.O. du 28 septembre 1945).

3^o Fiches « synthèse », traitant d'une façon succincte, au niveau des élèves, une des questions : Accidents du travail, Allocations familiales, etc... Chaque fiche est la synthèse de la fiche n^o 2.

Ces trois séries de fiches me paraissent utiles parce que la législation est très changeante et qu'il nous sera plus facile au départ d'éditer les premières qui sont nécessaires à l'établissement des autres.

De plus, nous pourrions demander à l'enfant qui consulte le fichier de regarder, comme il aura l'occasion de le faire réellement dans la vie, si le texte en question n'est pas modifié. Ainsi, nous tendrons à lui faire faire d'une manière simple une œuvre critique qui formera son jugement et l'amènera à réfléchir.

Les fiches n^o 2 pourraient être tenues par les élèves à l'aide des fiches n^o 1 et comporteront, au départ, un certain nombre de fiches de base sur les points les plus importants du programme. Elles serviront à une équipe de travail pour établir les fiches n^o 3. Celles-ci seront des plans de leçons si l'on veut, qui permettront à l'élève de voir clair dans tout ce fatras de textes.

Les professeurs auront sous la main des instruments de travail qu'il est impossible de se procurer faute de temps.

Comment pourrions-nous démarrer ? Il existe une publication de l'Office social de Renseignements, 12, rue de Belgrade, Grenoble, ou les « Editions Sociales Françaises », Paris, qui donne sous forme de fiches des renseignements de législation ouvrière et sociale. Nous pourrions nous en inspirer et, ensuite, éditer environ quatre fiches par mois pour les nouveaux textes.

Il faudrait aussi, au départ, désigner par chapitre un collègue ou deux qui feraient l'effort

d'établir une fiche sur un sujet donné.

Les plans des leçons de législation ouvrière de la revue « Apprentissage » étaient assez près de ce que je voudrais voir dans nos fiches n^o 3.

Ce travail rendra service à de très nombreux collègues pour lesquels l'enseignement de la législation est une corvée ; de plus, nous amènerons les élèves à poursuivre une étude qui peut leur être utile dans la vie...

Que tous les camarades intéressés par ce projet me fassent parvenir leurs suggestions afin que nous puissions prévoir la répartition de travail pour l'établissement de ce fichier.

FICHIERS D'ATELIER ET DE DESSIN

Nous faisons appel aux P.E.G. et aux P.T.A. pour qu'ils nous aident à constituer, sur calque, un fichier de pièces d'atelier pour les différents métiers, de dessin pour diverses professions, etc., etc...

Pour mener à bien ce travail, il nous faudrait en moyenne un camarade par département.

Travaillons coopérativement et demandons à nos collègues qui œuvrent à nos côtés dans nos établissements de se joindre au chantier. Je n'insisterai jamais assez sur tout le parti que l'on peut tirer des initiatives des uns et des autres, des réalisations de quelques-uns, des suggestions de camarades plus ou moins chevronnés qui nous indiquent comment ils procèdent pour telle ou telle discipline ou pour la conduite générale de la classe.

Faisons appel localement à nos camarades des Commissions pédagogiques des sections du S.N. de l'E.T. qui veulent, avec nous, une transformation profonde des techniques pédagogiques pour assurer dans l'avenir la libération des individus.

R. COSTE, 4, quai St-J.-Baptiste, Nice.

APPEL AUX CAMARADES DES ECOLES RURALES

Nous sommes tenus par des programmes complexes qui exigent de nos enfants un effort de mémoire considérable si nous appliquons encore les méthodes traditionnelles. Beaucoup d'entre nous ont tenté de faire du neuf, de donner un peu de vie à l'enseignement agricole : efforts dispersés et sans grands résultats. Les débutants qu'ils soient ou non d'origine terrienne, sont terriblement gênés par ce programme. Il nous faut leur offrir l'outil qui leur permettra d'avoir un enseignement vivant en matières agricoles et les amènera à pratiquer peu à peu les autres techniques actives. Puget, dans ses deux brochures : *La classe exploration* et *Technique d'étude du milieu local*, a défini d'une façon précise un certain nombre de procédés qui vous permettent et d'enrichir à peu de frais votre musée et d'animer votre classe.

Cependant, un nombre considérable de camarades se croient incapables de faire de la classe exploration, alléguant la présence de petits dans leurs classes, le nombre d'enfants, de filles, etc... Que peuvent-ils faire ? L'enquête individuelle ou par équipe leur permettra de travailler intelligemment : les données recueillies par les enfants seront confrontés, analysés et les réflexions fuseront ; à votre grand étonnement, les plus endormis apporteront des documents, discuteront. Nous serons loin de la passivité de l'un, de la prétendue attention de l'autre qui n'est attentif en réalité qu'à la pauvre mouche mutilée sautillant dans la rainure de la table. Essayez et vous serez convaincus.

Classe exploration ou enquête ? Un procédé vaut l'autre si, dans l'un ou l'autre cas, vous avez pris la précaution de prévoir pour votre année un plan des centres d'intérêt hebdomadaires. Vous ne pouvez explorer, enquêter ou faire enquêter sans ce plan. Vous risqueriez alors d'obtenir des renseignements précieux, certes, mais arrivant à contre-temps et dispersés.

Il est donc plus que jamais nécessaire d'avoir un plan de base valable pour toutes les régions. Ce plan sera assez souple pour que vous puissiez y greffer vos centres d'intérêt particuliers et les centres d'intérêt occasionnels.

Camarades que la question intéresse, inscrivez-vous à la commission n° 17, apportez vos travaux, vos suggestions, ensemble nous ferons de bon travail.

FLAMANT, école de garçons,
Bucy-lès-Pierrepont (Aisne).

DISQUES

Nous recevons de très nombreuses demandes de disques C.E.L. Le camarade Campan (Gironde), en voyant sur le catalogue Billaudot, l'annonce des disques *La Treille* et *Les gars de Locminé*, auxquels il avait souscrit, nous demande si nous avons passé un contrat avec Billaudot ou si M. Pagès a « vendu » sa compétence à cet éditeur. Hélas !

Toujours est-il que la reprise de fabrication de nos disques a été négligée. L'affaire est en cours. La maison Polydor ayant cessé de fonctionner, nous avons dû transmettre nos polices à Pathé qui va les refaire et nous presser des disques très prochainement.

Nous espérons pouvoir livrer avant Noël une bonne partie de nos disques C.E.L. et entreprendre ensuite les nouvelles séries dont nous parle Perceval.

L'Espéranto à l'École

Tous les camarades espérantistes, lecteurs de *L'Éducateur*, se doivent de pratiquer la correspondance scolaire internationale par l'Espéranto. Il y va de l'avenir de deux mouvements.

Rappelons qu'il n'est pas utile que les élèves connaissent la langue par avance (voir *Éducateur* 1946, n° 10), les maîtres faisant office de traducteurs. Les collègues débutants en Espéranto qui seraient intéressés mais qui hésiteraient encore, peuvent nous envoyer leurs textes à traduire. Nous sommes à leur disposition.

Nous avons d'ailleurs établi un système d'échanges simple, pratique, qui ne nécessite pas beaucoup de temps et qui soutient l'intérêt. Il est le résultat de notre expérience personnelle et également d'un échange de vue avec des collègues étrangers et est en réalité calqué sur les échanges nationaux par journal scolaire.

La diversité des modes de correspondance employée jusqu'à aujourd'hui nuit nettement à l'extension de ces échanges. Il nous est apparu l'an dernier qu'il était absolument indispensable de créer une certaine unité, sinon d'uniformiser.

Que voyons-nous, en effet ?

Certains collègues étrangers préfèrent la correspondance individuelle entre élèves. Ils ont leurs bonnes raisons pour cela (plaisir pour l'élève de recevoir cartes, timbres, qui restent sa propriété).

Mais les lettres trop naïves n'ont guère d'intérêt, et quand on a parlé de la famille, du chat, etc., il ne reste pas grand chose à dire. Aussi lorsque l'élève quitte l'école, il n'est plus soutenu par le maître et il abandonne généralement la correspondance.

D'autres préparent avec leurs élèves de magnifiques albums, qui ont un intérêt pédagogique certain, aussi bien par l'effort commun nécessaire pour le réaliser, que par la valeur des documents qu'il contient. Malheureusement, là encore, on est vite à bout de souffle et si on réussit d'échanger deux albums avec une école, c'est déjà un succès. En résumé, l'intérêt est réel, mais il n'est que passager.

Enfin, les collègues français imprimeurs voudraient, idéalement, insérer une ou plusieurs pages en espéranto à leur journal scolaire pour l'échanger avec des revues semblables imprimées à l'étranger. Ce qui ne s'est pas trouvé jusqu'ici.

On jugera de la difficulté que nous éprouvons à « assortir » les demandes de correspondances.

Et voici le système que nous proposons, système déjà expérimenté, avons-nous dit.

Supposons l'école française en relations avec trois écoles étrangères, avec une équipe responsable pour chaque pays.

A un rythme régulier (tous les deux mois, pour ne pas charger), les équipes préparent un

LA GERBE vient de sortir.

Abonnez-vous... .. 50 fr.

sujet donné. Soit, par exemple, « Paris », pour novembre. On fera le plan de la ville, on recherchera des timbres représentant des monuments, des cartes postales, si besoin on écrira à des petits camarades de la région parisienne pour s'en procurer, etc... et on collera le tout sur le recto des feuilles d'un format toujours semblable (30 cm. sur 40 cm., par exemple, que l'on pourra d'ailleurs plier pour l'envoi) et ceci en triple exemplaire (un par pays).

En janvier, on essaiera de donner aux petits camarades étrangers un aperçu sur nos écrits. On trouvera de jolies cartes postales dans certaines librairies, des timbres également, etc... Une autre fois, ce sera la vie à la montagne, à la mer, et ainsi de suite.

Ce sont ces documents qui formeront la partie commune à tous ceux qui veulent correspondre par l'Espéranto. Ils joueront un rôle assez semblable au journal scolaire. Rien n'empêchera, bien au contraire, qu'un élève (ou plusieurs) soit spécialement responsable des échanges avec une école étrangère, comme cela existe pour le journal scolaire. Il recevra le courrier à son nom, fera lui-même les expéditions, sera amené à poser des questions par lettre. Il sera également possible, dans le cadre de ces échanges, d'envoyer dessins, timbres.

C'est un compromis, certes, mais tout le monde y trouvera son compte.

La correspondance sera durable et intéressante. C'est capital.

Elle ne sera pas totalement anonyme et les enfants seront stimulés.

Les amateurs d'albums pourront s'en constituer un progressivement puisque le format employé sera toujours le même. Les enfants qui connaissent l'Espéranto pourront assurer les traductions.

Il ne s'agit pas d'imposer une méthode. Si nous insistons, c'est que nous sommes fermement persuadés que nous ne ferons rien de positif tant qu'existera la diversité que nous avons signalée.

Nous demandons donc amicalement à tous ceux qui correspondent déjà, d'abandonner leur système, d'adopter celui-ci et d'amener les collègues étrangers à le pratiquer progressivement. Certains d'entre eux s'y sont ralliés. D'autres vont en être informés.

Que tous ceux qui désirent un correspondant nous en fassent la demande en indiquant leurs préférences.

LENTAIGNE,

Balaruc-les-Bains (Hérault).

Il a été entendu avec Lentaigne que, selon notre habitude, nous allons décentraliser notre service de correspondance.

Nous laisserons à Lentaigne le soin d'organiser les échanges entre les écoles pratiquant l'Espéranto. Nous demandons aux camarades pratiquant l'Ido ou l'Occidental, d'en faire autant. L'Éducateur passera leurs communications.

L'Institut se chargera d'organiser les correspondances pour les écoles qui ne pratiquent pas de langue internationale. Le nécessaire sera fait sous peu, avec nos possibilités réduites, pour les écoles qui nous ont envoyé leur fiche. Toujours rien de l'U.R.S.S., très peu de demandes d'Amérique et d'Angleterre. Heureusement, nous avons la Suisse et la Belgique où le nombre de nos adhérents ne fait que croître.

PRESSES. — Elles sont parfaites. Huiler légèrement les jointures. Les presses automatiques sont en fabrication.

La hausse verticale du prix de l'alu nous a obligés à reconsidérer la fabrication de nos classeurs.

MATERIEL A GRAVER. — Nous le livrons actuellement.

Pour les camarades possédant l'imprimerie, le matériel suivant leur suffit : trousse à graver, 8 dm² lino, trois bois de montage, une brochure.

Toutes les écoles possédant l'imprimerie doivent avoir le matériel de gravure.

FICHIERS AUTO-CORRECTIFS. — Nous sommes toujours très gênés par la pénurie de carton. Malgré cela, le Fichier Add.-Soustr. est à l'imprimerie et devrait normalement sortir avant Noël.

Nous avons un certain nombre de brochures B.T. qui n'attendent pour sortir qu'un arrivage de carton pour couvertures.

Notre Coopérative, avec ses 40 employés, son local spécialement aménagé, est aujourd'hui en mesure de donner totale satisfaction aux adhérents, mais ce ceux-ci se disciplinent quelque peu, qu'ils suivent nos conseils si souvent répétés, et qu'ils ne compliquent pas à l'excès nos services par des négligences qui leur vaudraient bien des mauvais points, et qui sont sans doute d'ailleurs la conséquence de l'éducation traditionnelle qu'ils ont subie au temps où n'existait pas encore l'École Moderne !

PAPIER

Au cours d'une intervention au Ministère, on nous a conseillé de demander à nos adhérents de se grouper par département afin de faire une demande collective de papier qu'ils voudront bien soumettre à l'approbation de l'Inspecteur d'Académie qui transmettra.

Nous demandons à nos délégués départementaux de faire le nécessaire sans retard.

LE NUAGE CHANTAIT

(Album de Baou, n° 1) . . 35 fr.
franco . . 42 fr.